

Dossier de presse

Exposition

Les Juifs de France dans la Shoah





Jeunes femmes sur les grands Boulevards. Paris, juin 1942. © BNF, fonds SAFARA.

Contact presse

<u>ONACVG</u>: Odile Charbonneau

Chef du département communication ONACVG

Tél.: 01 49 55 75 48

Mail: odile.charbonneau@onacvg.fr

<u>Heymann, Renoult Associées :</u>

Sarah Heymann, Lucie Cazassus

Tél.: 01 44 61 76 76 Fax: 01 44 61 74 40

l. cazassus @heymann-renoult.com

www.heymann-renoult.com

Dans le cadre des commémorations de l'année 1942, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) inaugure l'exposition « Les Juifs de France dans la Shoah » en partenariat avec le Mémorial de la Shoah le mardi 3 juillet 2012 à 18 h.

Accès:

Hôtel National des Invalides Salon Turenne 75007 PARIS.

Tél.: 01 49 55 62 77 www.onac-vg.fr

Entrée libre sur invitation.

L'exposition sera disponible auprès des services métropolitains et ultramarins de l'ONACVG. Elle est mise gracieusement à disposition des préfectures, collectivités territoriales, établissements scolaires et associations sur simple demande.

Dates de présentation de l'exposition en France :

- Montpellier le 16 juillet 2012
- Strasbourg le 16 juillet 2012
- Saint-Dizier le 20 juillet 2012
- Angers le 20 juillet 2012
- Camp de Gurs 22 juillet 2012
- Parc de Sceaux 22 juillet 2012
- Digne les Bains le 22 juillet 2012
- Saint-Brieuc le 22 juillet 2012
- Aurillac du 23 au 31 juillet 2012
- Chirac le 14 septembre 2012
- Privas du 27 septembre au 12 octobre 2012
- Villefranche du Rouerque 23 octobre 2012
- Castelnaudary 27 octobre au 20 novembre 2012

SOMMAIRE

| Présentation de l'exposition | p. 3 |
|------------------------------|------|
| 1942 : une saison mémorielle | p. 6 |
| Informations pratiques | p. 7 |

PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION

L'exposition s'articule autour de 20 panneaux :

- 1. Introduction
- 2. Les communautés juives en Europe dans l'entre-deuxquerres
- 3. Le régime de Vichy
- 4. La législation antisémite
- 5. L'internement des Juifs étrangers dans les camps de la zone sud
- 6. La multiplication des mesures antijuives
- 7. 1941, les rafles commencent
- 8. Le tournant de l'année 1942
- 9. La déportation
- 10. La rafle du Vélodrome d'Hiver, 16 et 17 juillet 1942
- 11. Les rafles en zone sud
- 12. Le camp de Drancy
- 13. Les camps du Loiret
- 14. L'opinion publique face à la persécution des Juifs
- 15. Qui savait quoi sur la solution finale?
- 16. Des Juifs en Résistance
- 17. Le sauvetage des enfants
- 18. Les persécutions se poursuivent jusqu'à la Libération
- 19. La Shoah en France, le bilan
- 20. La mémoire de la persécution des Juifs de France.

Cette exposition, réalisée par le Mémorial de la Shoah, est une adaptation de l'exposition « le Temps des rafles » conçue sous la direction de Serge Klarsfeld en 1992. Adaptation et textes complémentaires : Olivier Lalieu, responsable de l'aménagement des lieux de mémoire et des projets externes, Mémorial de la Shoah.

Iconographie et recherches documentaires : Lior Lalieu Smadja, responsable de la photothèque, et Karen Taieb, responsable des archives, Mémorial de la Shoah.

Coordination : Sophie Nagiscarde, responsable des activités culturelles et Caroline François, chargée des expositions itinérantes, Mémorial de la Shoah.

Graphisme: Jean-Marc Bernion, CB Graphic.



Façade du Palais Berlitz recouverte de l'affiche de l'exposition antisémite « Le Juif et la France », Paris 2ème arrondissement. France, 1941 © Mémorial de la Shoah/CDJC.

Introduction

330 000 Juifs vivent en France en 1939. Sur les 76 000 déportés, 73 500 sont assassinés et 2 500 sont revenus à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Dans un pays traumatisé par la Débâcle, le maréchal Pétain fait figure de sauveur, considéré comme le héros de la bataille de Verdun en 1916. Le 16 juin 1940, il prend la tête du gouvernement et demande l'armistice à l'Allemagne le jour suivant. En état de choc, la population adhère en majorité au nouveau régime, installé à Vichy, un régime autoritaire qui succède à la IIIème République.

Les premières mesures antijuives

Dès l'été de la même année, les autorités allemandes en France et le régime de Vichy préparent les premières mesures antijuives.

Le 3 octobre 1940, la loi portant sur le statut des Juifs est élaboré à l'initiative de l'Etat français.

Ce texte promulgué le 18 octobre, institue des mesures de discrimination raciale. Le statut élimine les Juifs des fonctions électives, de la fonction publique et impose un strict numérus clausus dans toutes les professions libérales.

Les camps d'internement en France

Les camps deviennent un outil privilégié au service de l'exclusion et du contrôle de la population. En décembre 1940, les camps d'internement comptent 50 000 internés en zone sud et 2 000 en zone nord. Plus de deux cents camps seront créés pendant la Seconde Guerre mondiale. Suite à la création de ces camps, des rafles sont décidées par les autorités d'occupation et réalisées avec l'aide des forces de l'ordre françaises. La première rafle a lieu le 14 mai 1941.

Les 16 et 17 juillet 1942, 12 884 personnes juives dont 4 051 enfants de 2 à 16 ans sont arrêtées par la police à Paris et en banlieue puis conduits dans le stade du Vélodrome d'Hiver à Paris. Pour la première fois en France, des femmes et des enfants sont raflés. Ils sont par la suite internés aux camps de Drancy, de Pithiviers et de Beaune la Rolande.

Le camp d'internement de Drancy ouvre le 20 août 1941. La capacité du camp est de 4 500 personnes. Cependant, elle sera portée à 6 500 au cours de l'été 1942. Le camp devient alors le lieu central de la déportation des Juifs de France. Chaque jour des Juifs arrêtés de la région parisienne, de la zone occupée et sud arrivent à Drancy.

Rafle des Juifs étrangers dans le 11ème arrondissement. Paris, 20-25 août 1941. © Mémorial de la Shoah/CDJC/coll. BHVP.

La « Solution finale »

La décision de procéder à l'assassinat systématique des Juifs d'Europe est prise au cours de l'automne 1941, au plus haut niveau du régime nazi, par Hitler et Himmler, chef de la SS. L'année 1942 est alors une année charnière dans la mise en œuvre du génocide des Juifs par le IIIe Reich. Le 27 mars 1942, le premier départ de convoi vers Auschwitz

est organisé avec 1 112 hommes juifs, partis des camps d'internements de Drancy et de Compiègne.

Les persécutions, les rafles et les déportations se poursuivent jusqu'à la Libération frappant l'ensemble des Juifs français et étrangers. Néanmoins, les trois quarts des Juifs de France doivent leur survie à leur volonté et à la solidarité d'une partie de la population à partir de l'été 1942.

Il faudra 50 ans pour que la persécution des Juifs de France pendant la Seconde Guerre mondiale intègre pleinement la mémoire collective française.



Sous l'égide du ministère de la Défense et des Anciens combattants



1942 : DES RAFLES A LA DEPORTATION, UNE SAISON MEMORIELLE

Plus de deux millions de Juifs furent déportés et assassinés dans toute l'Europe. Quarante-trois convois partiront de France vers Auschwitz durant l'année 1942.

Dans le cadre de la convention signée entre le Ministère de la Défense et des Anciens combattants et le Mémorial de la Shoah, une saison mémorielle autour de l'année 1942 est programmée en 2012.

Tout au long de l'année, des cérémonies commémoratives ainsi que des manifestations culturelles (expositions, rencontres, conférences) sont organisées à Paris et dans toute la France.

Cette saison mémorielle a été réalisée en partenariat avec l'Association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France, la Fondation du camp des milles, le Centre de la mémoire d'Oradour, le CERCIL, le CERD, le CHRD, la Mairie de Beaune la Rolande, la Mairie de Pithiviers, la Mairie de Vénissieux, la Maison d'Izieu, le Mémorial de Caen, le Mémorial de Compiègne, le musée de l'Armée, le musée de la Résistance nationale et la Coupole.

Elle bénéfice également du soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et l'Oeuvre nationale du Bleuet de France.

Plus d'information sur les manifestations autour de l'année 1942 :

http://1942.memorialdelashoah.org

INFORMATIONS PRATIQUES

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

Né au cœur de la Première Guerre l'ONACVG, établissement public d'Etat, continue, aujourd'hui encore, à apporter un soutien moral et matériel de l'Etat à plus de 3,5 millions de ressortissants.

L'Office est depuis toujours le « service social » du monde combattant par son activité fondatrice de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les anciens combattants et les victimes de guerre. En lien étroit avec la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense, l'Office assure la préservation et la valorisation de la mémoire des conflits contemporains ainsi que la mise en valeur mémorielle ou muséologique des nécropoles et hauts lieux de mémoire.

Hôtel national des Invalides Escalier K, Corridor de Metz 75700 PARIS 07 sp

Tél.: 01.49.55.62.00 Fax: 01.49.55.75.03 www.onac-vg.fr

Mémorial de la Shoah

Situé à Paris dans le quartier historique du Marais, le Mémorial de la Shoah est le plus grand centre de documentation européen consacré à l'histoire de la Shoah et au sort des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Sur près de 5 000m², un parcours de visite et de nombreuses activités sont proposés pour mieux comprendre l'histoire du génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

17, rue Geoffroy–l'Asnier 75004 Paris

Tél. : 01 42 77 44 72 Fax : 01 53 01 17 44

www.memorialdelashoah.org contact@memorialdelashoah.org

Entrée libre.